



COMMUNE DE SAINT ARNOULT 76490
13 rue Henri Falaise
Canton de Notre Dame de Gravenchon
Arrondissement de Rouen
☎ 02.35.56.75.57
mairie@starnoult76.fr

Arrêté n° 2026 / 034

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté de désignation du référent défense

Le Maire de la commune de Saint-Arnoult

Vu l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance du conseil municipal en date du 21 mars 2026,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétariat d'État à la Défense, chargé des Anciens Combattants, créant la fonction de correspondant Défense,

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du Ministre de la Défense et du Secrétariat d'État chargé de la Défense et des Anciens Combattants,

Arrête

ARTICLE 1 : Mme Gaëlle SPINNER est désignée correspondant Défense pour la commune de Saint-Arnoult.

ARTICLE 2 : Le correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens, en développant le lien armée-nation et l'esprit de défense, en associant tous les citoyens, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie dans le lieu réservé à cet effet et publié au registre des arrêtés municipaux et publié sur le site internet de la commune.

ARTICLE 4 : Mme la Secrétaire Général de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou sa publication sur le site de la commune.

Fait à Saint-Arnoult, le 24 mars 2026.

Publié sur le site internet
de la ville le 03/04/2026

Le Maire,
Boris DUBUC

